

Extrait du registre des délibérations

Décision du Président

Par délégation du Comité syndical

Publiée le 02 JUL. 2026

Décision DP_2026_14//GG

Nature : 3. Domaine et patrimoine - 3.3 Location - 3.3.4 Autres baux

Titre : Décision relative à la signature d'une convention de mise à disposition temporaire d'occupation entre DECOSET et la société GTM SO TP GC

Vu le code général des collectivités territoriale ;

Vu les statuts de Decoset ;

Vu la délibération D2026-20 en date du 12 mai 2026 « Délégations d'attributions du Comité syndical au Président » par laquelle le Comité syndical de Decoset délègue à Monsieur le Président une partie de ses attributions.

Vu la précédente convention signée entre Toulouse métropole et Decoset relative à la mise à disposition des biens meubles et immeubles de l'installation située 6 impasse Dandine à Toulouse, en vigueur depuis le 1er juin 2021.

Vu le courrier adressé par Toulouse métropole en date du 03 juin 2026 permettant l'utilisation du site par un tiers pour du stockage de terres de déblais, site en gestion par DECOSET situé 6 impasse Dandine à Toulouse.

Considérant que le propriétaire Toulouse Métropole a conclu une convention permettant la mise à disposition du terrain et de l'installation située 6 impasse Dandine à Toulouse à Decoset depuis juin 2021 ;

Considérant que le propriétaire a produit un courrier en date du 3 juin 2026 donnant l'autorisation à Decoset pour à sous louer une partie de la parcelle de manière temporaire et de manière révocable à un tiers ;

Le Président du Syndicat Mixte DECOSET décide

Article 1 : d'autoriser et de signer la conclusion de la convention de mise à disposition temporaire du terrain sis 6 impasse Dandine avec la société GTM SO TP GC ainsi que tous les documents afférents. ;

Article 2 : Cette décision sera transmise au représentant de l'Etat et publiée au registre des actes.

Article 3 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance en comité syndical.

Fait à Balma, le 23 juin 2026

Le Président,
VINCENT TERRAIL-NOVES
par délégation du Comité syndical,

SYNDICAT MIXTE DECOSET | Décision DP_2026_14
Siège : 6 rue René Leduc – BP 35 821 – 31505 Toulouse Cedex 5
Tél 05 62 89 03 41 – instance@decoset.fr – www.decoset.fr



Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20260623-DEC-2026-14-AR
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026